



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 03/04/12

Reçu en Préfecture le : 06/04/12
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 2 avril 2012
D - 2012/144

Aujourd'hui 2 avril 2012, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Hugues MARTIN - Adjoint au Maire

Etaient Présents :

Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,
Mme Nathalie DELATTRE (présente à partir de 16h50), Mr Michel DUCHENE (présent à partir de 16h50)

Excusés :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Josy REIFFERS, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Madame Sylvie CAZES

Adhésion ADULLACT. Association des Développeurs et des Utilisateurs de Logiciels Libres pour l'Administration et les Collectivités Territoriales. Autorisation.

Monsieur Michel DUCHENE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'Association des Développeurs et des Utilisateurs de Logiciels Libres pour l'Administration et les Collectivités Territoriales, créée en 2002, s'est donné pour objectifs de soutenir et coordonner l'action des collectivités territoriales, des administrations publiques et des centres hospitaliers dans le but de promouvoir, développer, mutualiser et maintenir un patrimoine commun de logiciels libres utiles aux missions de service public.

En mutualisant les développements existants, en les rendant homogènes, compatibles et interopérables, en définissant une charte de qualité commune dans les cahiers des charges pour des appels d'offres mutualisés, les membres font développer ensemble des logiciels libres qui viendront grossir le patrimoine commun et encourageront le déplacement d'une partie du marché sur les services vers ce patrimoine.

Dans le cadre des projets documentaires de la Ville (système d'archivage électronique, gestion électronique de document, ...), l'adhésion à l'ADULLACT permettrait de disposer d'un support technique sur les technologies du libre, de bénéficier de la mise à disposition de la forge ADULLACT ainsi que du transfert de compétence et du support sur cette plate-forme.

La Ville pourrait également bénéficier de l'accès à de nombreux services :

- le magasin, espace de téléchargement de logiciels packagés,
- la plate-forme de dématérialisation des procédures de marchés publics,
- la plate-forme de tiers de télétransmission,
- le réseau d'échange inter-administrations et inter-collectivités,
- les études et livres blancs.

Enfin, cette adhésion offrirait à la Ville de Bordeaux de participer à des journées thématiques réunissant les acteurs majeurs sur le sujet.

Par conséquent, nous vous proposons d'adhérer à l'ADULLACT et de lui verser la cotisation annuelle, qui s'élève à 4500 euros pour 2012.

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget 2012 de la Direction de l'Organisation et de l'Informatique ouverts au compte 6281, rubrique 020.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 2 avril 2012

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Michel DUCHENE